

COMMUNIQUE

Port du masque chirurgical facultatif **à compter du 4 mars 2023**

Le taux d'incidence du virus de la COVID-19 se stabilisant actuellement sous le seuil d'alerte (50/100.000 habitants), le port du masque chirurgical devient facultatif à partir **du 4 mars 2023**.

Cette mesure sera réévaluée en cas de rebond épidémique.

Le nettoyage des mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique lors de votre arrivée reste fortement recommandé.

Les professionnels libéraux ou extérieurs qui interviennent au sein du service des consultations pourront continuer à demander à leur patientèle de porter le masque.

Le 3 mars 2023,

*Sébastien LHERBIER-LEVY
Directeur*